



STRATEGIE GLOBALE POUR LA BIODIVERSITE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

CRB 3 juin 2014





Une démarche de co-construction depuis 2010 :

- 1 - Diagnostic partagé (état de la biodiversité, relations homme-nature, politiques)
 - 2 - Définition d'un cadre commun d'intervention
 - 3 - Consultation et avis du CESER (25 oct 2012)
 - 4 - Chantiers stratégiques : co-construction des actions et mesures
en copilotage avec les services concernés
 - 5 - Co-pilotage avec l'Etat du SRCE
 - 6 - Déclinaison opérationnelle : actions en cours et à venir
 - 7 - Charte d'engagement des acteurs
- >> une politique régionale ouverte et dynamique

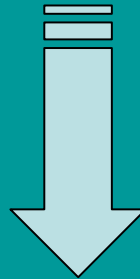


Constat 1 – Une région très riche

Constat 2 – Un territoire en mutation

Constat 3 – Un impact multilatéral sur la biodiversité

Constat 4 - Une connaissance très parcellaire



Axes et orientations stratégiques pour la SGB



Politiques sectorielles + politique biodiversité



Connaissance
Formation
EEDD



**Biodiversité
durablement
préservée et
valorisée**



Bonne
gouvernance



Acteurs, initiatives, projets, innovations

Elus, citoyens, associations, gestionnaires d'aires protégées, entreprises

Réseaux, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, ingénierie publique



Création de l'Observatoire régional de la biodiversité :

Pour appréhender l'état de la biodiversité, et l'impact des politiques publiques.

Il répond à 3 objectifs :

- Valoriser et diffuser la connaissance,
- Valoriser les acteurs de la biodiversité et leurs bonnes pratiques,
- Accompagner les collectivités.

En savoir plus et découvrir le Baromètre de la Nature sur www.arpe-paca.org.



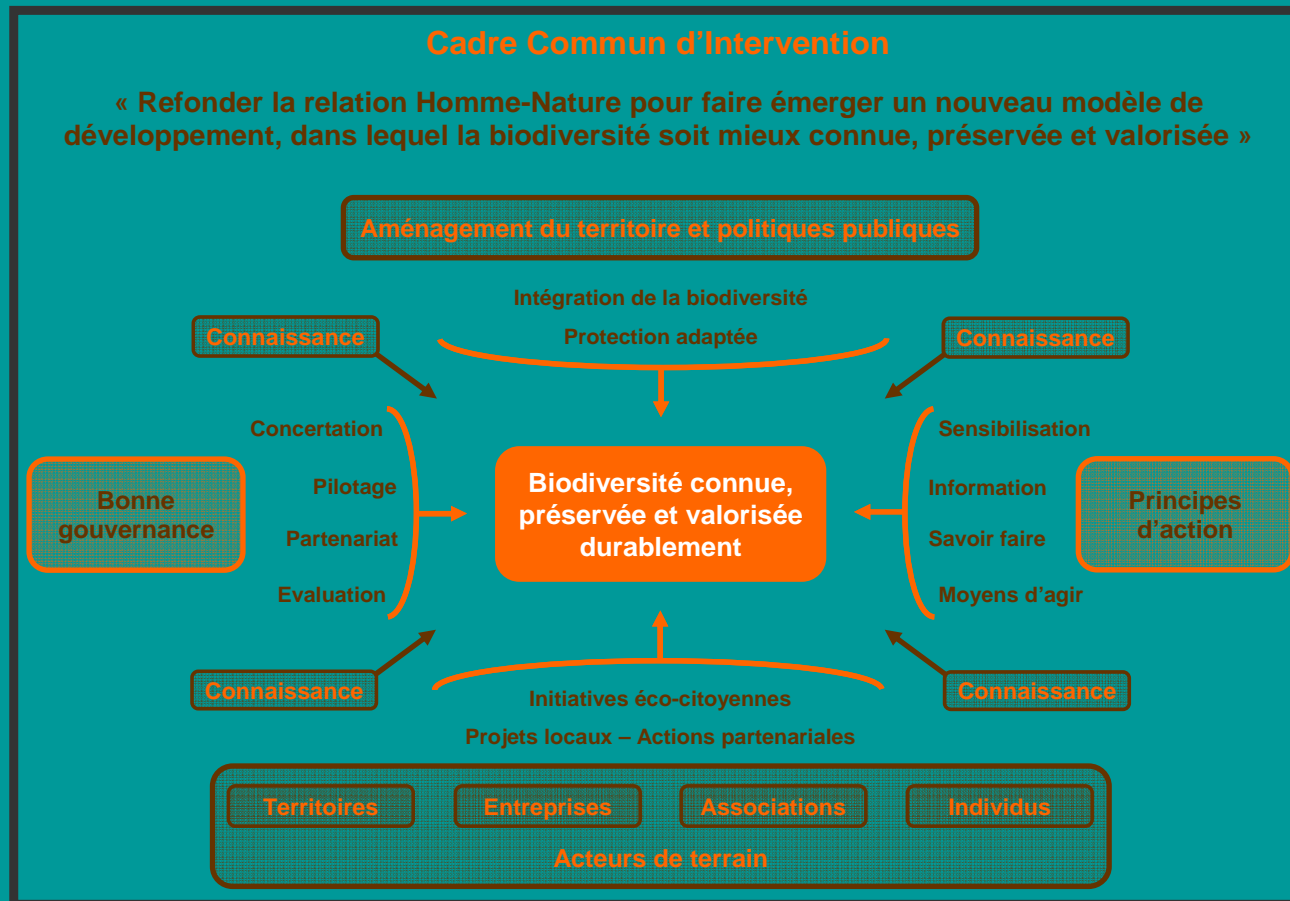
2 - LE CADRE COMMUN D'INTERVENTION





2- Cadre commun d'intervention

Refonder la **relation** homme-nature pour faire émerger un nouveau modèle de développement dans lequel la biodiversité soit mieux connue, préservée et valorisée





Orientation stratégique 1

Une relation fondée sur la connaissance

La biodiversité est complexe et souvent même mystérieuse. Or, pour la préserver et la valoriser durablement, il importe de la connaître.

Si les chercheurs et les experts sont particulièrement concernés, l'ensemble des acteurs peuvent aussi y contribuer par la science participative. Le savoir doit exister et être disponible sous une forme adaptée à chaque catégorie d'acteur.

Objectif 1.1 : Mobiliser tous les acteurs dans le développement des connaissances

Objectif 1.2 : Analyser et mettre à disposition de l'information fiable et compréhensible par tous



Orientation stratégique 2 **Une relation qui protège et valorise notre patrimoine naturel commun**

La biodiversité est par définition en perpétuelle évolution. Le parti pris scientifique est de protéger avant tout l'intégrité et le potentiel évolutif des écosystèmes. Mais la biodiversité est aussi un objet social et possède une grande importance économique, ce qui peut aussi orienter légitimement sa conservation.

Objectif 2.1 : Protéger et reconquérir l'intégrité écologique et le potentiel adaptatif des différents types de milieux

Objectif 2.2 : Protéger et valoriser, le cas échéant, les espèces jugées patrimoniales sur des critères écologiques, économiques ou socio-culturels



Orientation stratégique 3

Une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et des politiques publiques

L'aménagement du territoire agit directement sur la biodiversité, de manière visible et importante, que ce soit par la planification à grande échelle ou par les réalisations sur le terrain. Les incohérences entre politiques publiques, voire parfois au sein même d'une politique publique, entraînent en général des effets plus indirects mais néanmoins importants.

Objectif 3.1 : Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, pour la valoriser et la préserver, en juste équilibre avec les autres enjeux des hommes, dans une perspective à long terme

Objectif 3.2 : Assurer la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des stratégies politiques et actions publiques



Orientation stratégique 4 **Une relation durablement bénéficiaire et qui ne laisse pas de dette**

La biodiversité est à l'origine ou au cœur de la plus grande part de l'activité économique de la région ; cependant, elle pourrait occuper une place encore plus importante, mieux connue et évaluée, et permettre la création de nombreux emplois locaux, partout sur le territoire.

Objectif 4.1 : Révéler la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant pour injecter du dynamisme dans tous les territoires de la région

Objectif 4.2 : Diminuer les pollutions et les dégradations directes, actuelles et à venir, sur la biodiversité



Orientation stratégique 5

Une relation que nous contribuons tous à renouveler par nos projets et initiatives

La biodiversité n'est pas un concept mais une réalité qui s'exprime sur le terrain. C'est au niveau des territoires, des entreprises, des associations et des individus que l'homme la façonne, l'érode et en bénéficie. Les initiatives et projets des acteurs du territoire sont nombreux, créatifs et de qualité. Les encourager et les soutenir doit être une priorité car la biodiversité est l'affaire de tous.

Objectif 5.1 : S'appuyer sur les projets et initiatives des acteurs locaux pour entraîner un vaste mouvement, ancré dans les réalités de terrain, par et pour la biodiversité



Des principes d'actions transversaux

Mieux préserver et valoriser la biodiversité suppose des changements, au niveau des élus ou des acteurs. Il est nécessaire que chaque acteur impliqué soit motivé et dispose de suffisamment de connaissance, de savoir-faire et de moyens. En outre, ces acteurs de la biodiversité doivent être impliqués dans une démarche globale et satisfaisante en termes de gouvernance.

Former et informer

Les ressources

La gouvernance



2 – LA DECLINAISON OPERATIONNELLE

« ni exhaustive, ni définitive ! »

Objectif :

Identifier les actions existantes et à poursuivre

Identifier les actions à développer ou à engager

Orientations stratégiques	Objectif principal	Programme d'action / Projet
1 Une relation fondée sur la connaissance	1.1 Mobiliser tous les acteurs dans le développement des connaissances	P1. Développement et partage de la connaissance
	1.2 Analyser et mettre à disposition de l'information fiable et compréhensible par tous	
2 Une relation qui protège et valorise notre patrimoine naturel commun	2.1 Protéger et reconquérir l'intégrité écologique et le potentiel adaptatif des différents types de milieux	P2. Gestion et création d'aires protégées et protection d'espèces patrimoniales menacées
	2.2 Protéger et valoriser, le cas échéant, les espèces jugées patrimoniales sur des critères écologiques, économiques ou socio-culturels	P3. Préservation et valorisation des milieux : P4. Agricoles et pastoraux P5. Forestiers P6. Zones humides et milieux aquatiques P7. Marins et littoraux P7. Urbains : la biodiversité en ville
3 Une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et les politiques publiques	3.1 Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, dans une perspective à long terme	P8. Prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques d'urbanisme et sectorielles / SRCE
	3.2 Assurer la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des stratégies politiques et actions publiques	P9. Mise en cohérence des politiques publiques par rapport à la biodiversité / éco-conditionnalité
4 Une relation durablement bénéficiaire et qui ne laisse pas de dette	4.1 Révéler la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant pour injecter du dynamisme dans tous les territoires de la région	P10. Soutien à l'innovation environnementale et Appui aux initiatives locales de préservation et de valorisation durable de la biodiversité
	4.2 Diminuer les pollutions et les dégradations directes, actuelles et à venir, sur la biodiversité	
5 Une relation que nous contribuons tous à renouveler par nos projets et initiatives	5.1 S'appuyer sur les projets et initiatives des acteurs locaux pour entraîner un vaste mouvement ancré dans les réalités de terrain, par et pour la biodiversité	
Principes transversaux	Augmenter et améliorer le cas échéant les actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité	Sensibilisation, information et formation

Plan d'action n°1.

Développement et partage de la connaissance

Action 1 : Définir des priorités de production de données et de développement de la connaissance

Action 2 : Acquérir les données nouvelles prioritaires et entretenir, actualiser et développer les suivis existants

Action 3 : Soutenir les programmes de sciences participatives

Action 4 : Partager les données existantes entre tous les acteurs avec SILENE et le SINP

Action 5 : Assurer la prise en compte des connaissances scientifiques dans les concertations et les projets

Action 6 : Mener les études et les programmes de recherche prioritaires pour améliorer la gestion et la protection de la biodiversité

Action 7 : Créer l'Observatoire Régional de la Biodiversité

Plan d'action n°2.

Gestion et création d'aires protégées et protection d'espèces patrimoniales menacées

Action 1 : Conforter les Plans Nationaux d'Action existants

Action 2 : Définir et appliquer une stratégie régionale opérationnelle en faveur des espèces patrimoniales

Action 3 : Compléter le réseau régional des aires protégées et soutenir la gestion des aires protégées existantes

Plan d'action n°3. Préservation et valorisation des milieux agricoles et pastoraux

Action 1 : Améliorer la connaissance de la biodiversité en milieu agricole avec l'Observatoire Agricole de la Biodiversité

Action 2 : Soutenir l'agriculture biologique

Action 3 : Promouvoir l'agro-écologie et les mosaïques agricoles de terroir à forte fonctionnalité

Action 4 : Soutenir les circuits courts

Action 5 : Ancrer le pastoralisme dans les territoires

Action 6 : Sauvegarder l'apiculture régionale

Action 7 : Valoriser et promouvoir les variétés et races locales

Plan d'action n°4.

Préservation et valorisation des milieux forestiers

Action 1 : Identifier et protéger durablement les forêts anciennes et les îlots de sénescence

Action 2 : Encourager la gestion forestière la plus valorisante et la moins impactante possible et favoriser son insertion sociale et paysagère

Action 3 : Développer l'accueil du public en forêt

Action 4 : Aller plus loin dans la labellisation des forêts, notamment dans la filière bois-énergie, et le respect du code forestier

Action 5 : Renforcer la pratique du sylvo-pastoralisme

Action 6 : Généraliser l'utilisation des marteloscopes comme outil de sensibilisation et formation à la gestion forestière

Plan d'action n°5. Préservation et valorisation des zones humides et des milieux aquatiques

Action 1 : Appuyer la démarche EPAGE et le partage efficace des compétences sur l'eau

Action 2 : Maintenir la gestion intégrée par bassin versant

Action 3 : Appuyer l'action associative de gestion de milieux et dans la gouvernance partagée de l'eau

Action 4 : Mettre en œuvre le SOURCE

Action 5 : Favoriser la gestion intégrée du patrimoine hydraulique traditionnel

Action 6 : Développer une stratégie régionale en faveur des zones humides

Plan d'action n°6.

Préservation et valorisation des milieux marins et littoraux

Action 1 : Développer la connaissance sur les systèmes marins et littoraux

Action 2 : Sensibiliser les habitants et le public saisonnier à la préservation de la biodiversité marine et côtière

Action 3 : Sensibiliser à une pêche durable respectueuse de la ressource

Action 4 : Limiter les impacts de la fréquentation maritime et des aménagements littoraux

Action 5 : Développer une vision globale des enjeux et faire progresser leur prise en compte dans l'aménagement du territoire

Action 6 : Maîtriser les pollutions issues des bassins versants

Plan d'action n°7.

Préservation et valorisation des milieux urbains : développer la nature en ville

Action 1 : *Accorder plus de place aux espaces verts*

Action 2 : *Développer une approche protectrice de l'arbre en ville*

Action 3 : *Améliorer la conception et la gestion de ces espaces pour limiter l'impact de leur entretien sur la biodiversité*

Action 4 : *Encourager les innovations architecturales qui recréent de la biodiversité*

Plan d'action n°8

Prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques sectorielles

Action 1 : Fonder le SRADDT sur un modèle de développement régional qui préserve et valorise la biodiversité

Action 2 : Mettre en œuvre le SRCE sur le terrain

Action 3 : Alimenter les synergies entre la SGB et les politiques sectorielles d'usage des milieux, de manière dynamique et dans les deux sens

Action 4 : Donner sa place à la biodiversité dans l'élaboration des stratégies sectorielles qui la touchent indirectement

Action 5 : Introduire l'éco-conditionnalité dans les politiques publiques et définir des critères spécifiques à la biodiversité (« bio-conditionnalité »)

Action 6 : Revaloriser les cadres de concertation et de transversalité existants

Plan d'action n°9

Appuyer et s'appuyer sur les initiatives des acteurs locaux

Action 1 : Apporter un soutien concret aux initiatives locales et favoriser les innovations qui ont des impacts positifs significatifs sur la biodiversité

Action 2 : Veiller à détecter les innovations qui pourraient engendrer des impacts significatifs et aider leurs auteurs à les réorienter

Action 3 : Identifier les initiatives remarquables de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'ailleurs

Action 4 : Diffuser les bonnes pratiques

Action 5 : Promouvoir et soutenir les réseaux régionaux dans leur action en faveur de la biodiversité

Plan d'action transversal n°10.

Sensibiliser-informer-former : mobiliser les acteurs

Les plans d'actions 1 à 9 proposent de nombreuses actions pour refonder la relation homme-nature selon les 5 orientations stratégiques définies par le cadre commun d'intervention. Le bon déroulement, l'aboutissement et l'atteinte des objectifs stratégiques reposent notamment sur un « principe transversal » :

la sensibilisation, l'information et la formation.

Elles constituent des leviers essentiels qui doivent être systématiquement mobilisés, dans tous les plans d'actions, pour que chaque acteur soit impliqué, motivé et dispose de suffisamment de connaissance et de savoir-faire pour agir.

Les plans d'actions 1 à 9 présentent souvent de telles actions, sans être cependant exhaustifs. En effet, tout ne peut être inscrit dans la SGB, et celle-ci n'est pas définitive, ni figée : elle est le point de départ d'une dynamique d'enrichissement permanent, à laquelle la sensibilisation, l'information et la formation devront participer. De nombreuses actions restent à identifier et à réaliser dans les différents domaines, pour atteindre les objectifs du cadre commun d'intervention.

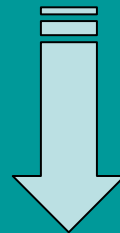


LA SUITE





- **Présentation au Comité de pilotage régional et au Comité Régional Biodiversité**
- **27 juin 2014 : Vote de la SGB et de la Charte d'engagement en Assemblée plénière**
 - **Diffusion de la charte d'engagement**
- **Assises régionales de la biodiversité et valorisation des actions réalisées**



Une dynamique régionale en faveur de la biodiversité



Merci pour votre attention

